

Commune de Bajamont

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 28 août 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Bajamont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrages exprimés
13	8	Pour : Contre : Abstention :

Présents : Patrick BUISSON, Jean-Claude PATINEC, Jean-Pierre JOUVE, Claude PRION, André PUJOL, Pascale TOUSSAINT, Caroline VIDAL, Marcelle MANEIN

Procurations : Delphine SCOPEL donne procuration à Pascale TOUSSAINT, Aude MARCELLI donne procuration à Patrick BUISSON, Sandrine CURIE donne procuration à Marcelle MANEIN

Absentes excusées : Delphine SCOPEL, Sandrine CURIE, Aude MARCELLI

Absents : Paola CAMPOS, Boris BRU

Secrétaire de Séance : Marcelle MANEIN

Date de la convocation
23/08/2018

Date d'affichage
23/08/2018

Approbation du compte rendu du 26 juin 2018

Résultat du vote : OUI = 11 NON = 0 Abstention = 0

Adressage des habitations

Résultat du vote : OUI = 11 NON = 0 Abstention = 0

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue, route ou de place publique est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire ;

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune et décide la création des voies libellées et les numéros de voirie suivants, conforme aux plans joints :

Allée des Orchidées

Commune de Bajamont

N° : 44-81

Allée de Bourdelles

N° : 221

Allée de Caillaou

N° : 68 - 85-133

Allée de Colbrat

N° : 147

Allée de Coste Nord

N° : 117 - 215

Allée de Faroué

N° : 91

Allée de Gayet

N° : 171 – 241

Allée de Lagarde

N° : 78

Allée de Lestaque

N° : 61 - 172

Allée de Payroule

N° : 86

Allée de Sainte Gemme

N° : 187 - 245

Allée de la Rouquette

N° : 12- 58

Allée de la Turte

N° : 41 - 57

Allée des Camélias

N° : 33 - 34 – 45 – 49 – 59 – 60 – 66 – 70 - 71

Allée des Hortensias

N° : 25 - 29

Allée des Noisetiers

N° 122

Allée des lilas

N° : 10 – 15 – 16 – 19 – 26 - 32

Allée du Muguet

N° :42 – 47 – 51 – 52 – 55 - 56

Allée du Puits

N° : 12 – 35 - 60

Allée du Soleil Couchant

N° : 30 – 43 – 73 – 76 – 107 – 122 - 128

Chemin Al Piquet

N° : 44 – 60 – 130 – 136 – 153 – 176 – 322

Chemin d'Audubert

N° : 40 - 53

Chemin de Brescou Bas

N° : 158

Chemin de Bressil

Commune de Bajamont

N° : 144

Chemin de Bétou

N° : 325 – 365 - 477

Chemin de Canel

N° : 55 – 138 – 435 – 45 – 490 – 570 – 656

Chemin de Girétis

N° : 79 – 108 – 129 – 136 – 179 – 186 – 218 – 278

Chemin de Guillambert

N° :

Chemin de Jourda

N° : 26 – 46 – 59 – 293 - 302

Chemin de Laiou

N° : 520 – 561

Chemin de Lapidade

N° : 176 – 477

Chemin de Maison Neuve

N° : 38 – 51 - 86 -186 – 198 – 308

Chemin de Marche Bas

N° : 116 – 149 – 197 – 216 – 220 – 279

Chemin de Marche Haut

N° : 24 – 78 – 116 - 131 -197 – 242 – 250 – 322 – 325 - 340

Chemin de Moustel

N° : 19 – 67 – 101 – 275 – 317 – 343 – 345 – 377 – 397 – 407 – 445 – 475 – 555

Chemin de Perry

N° : 342 – 968 - 1003

Chemin de Peyret

N° :530 – 591 - 742

Chemin de Pigassou

N° : 6 – 9 – 14 – 203

Chemin de Piot

N° : 323

Chemin de Préceptis

N° : 331 – 531 - 747

Chemin de Régoflé

N° : 61

Chemin de Sablé

N° : 25 – 80 – 105 – 203 – 344 – 386 – 391 - 469

Chemin de Serres

N° : 39 – 141 – 146 - 197

Chemin de Vignet

N° : 585 - 671

Chemin de la Boulbène

N° : 336 – 341 – 589 - 826

Chemin de la Monde

N° : 42 – 48 – 219 - 283

Chemin des Acacias

Commune de Bajamont

N° : 53 – 70 – 94 – 111 – 126 - 129

Chemin des Trois Voleurs

N° : 30 – 38 – 61 – 85 – 86 – 117 – 153 – 164 – 215 – 268 – 281 – 300 - 325 - 450

Chemin du Buc

N° : 38 – 66 – 95 - 129

Chemin du Chêne

N° : 27 – 48 – 78 – 245 – 254 – 287 - 311 - 324

Chemin du Pech de Mounou

N° : 11 – 44 – 118 – 131 - 143

Chemin du Pech de la Peyre

N° : 105

Chemin du Treil de Valéry

N° : 75 247

Côte de Castagné

N° : 55 – 71 – 296 – 1396 - 1406 – 1476 - 1676

Côte de Pépelat

N° : 88 – 138 – 160 – 178 – 188 – 294 – 319 – 340 – 355 – 451 – 626 – 631 – 690 – 714 – 717 – 734 – 770 – 775 – 784 – 805 – 811 – 817 – 828 – 847 -

Côte de Saint Arnaud Nord

N° : 23 – 40 – 130 - 144

Côte de la Belette

N° : 183 – 189 – 195 – 200 – 205 – 325 – 381 – 752 – 815 – 894 – 1248 – 1458 – 1928 -

Place de la Mairie

N° : 10

Place des Jonquilles

N° : 6 – 9 - 44

Place des Platanes

N° : 18 – 29 – 34 - 52

Place du Magnolia

N° : 14

Place du Stade Régadous

N° : 134

Route de Cahors

N° : 146 – 325 – 464 – 485 – 853 – 885 – 996 – 1111 – 1167- 1218 – 1225 – 1238 – 1253 – 1258 – 1303 – 1308 – 1341 – 1349 – 1354 – 1359 – 1381 – 1392 – 1405 – 1624 – 1648 – 1806 – 1849 – 2263 – 2277 – 2319 – 2327 – 2347 – 2374 – 2406 – 2426 – 2448 – 2449 – 2472 – 2490 – 2575 – 2604 – 2618 – 2943 – 3161 – 3219 – 3276

Route de Falot

N° : 183 – 222 – 237 – 377 – 1036 – 1068 – 1458 -

Route de Sabaté

N° : 135 – 197 – 223 – 487 – 593 – 753 – 853 – 863 – 959 – 1116 – 1289 – 1449 - 1459

Route de Saint Pierre la Feuille

N° : 1748 - 2322

Route de Sainte Foy

N° : 65- -93 – 655 – 664 – 751 – 835 – 1587

Route du Château de Bajamont

N° : 343 – 403 – 421 – 450 – 516 – 617- 675 – 691 – 733 – 740 – 782 – 787 – 881 – 884 – 1038 – 1078 - 1148 – 1164 – 1182 – 1199 – 1211 – 1274 – 1275 – 1278 – 1282 – 1285 – 1288 – 1531 – 1651

Commune de Bajamont

– 1681 – 1689 – 2004 – 2037 – 2063 – 2150 – 2296 – 2322 – 2371 – 2392 – 2430 – 2450 – 2499 –
2515 – 2522 – 2528 – 2568 – 2616 – 2635 – 2649 – 2677 – 2705 – 2730 – 2773 – 3071 – 3123 – 3161
– 3322 – 3461 – 3545 – 3567 – 3753 – 4305 – 4353 – 4425 – 5243

Route du Lac

N° : 112 – 226 - 1710

Route du Moulin de Cabalé

N° : 60 – 83 – 95 – 106 – 174 – 183 – 212 – 226 – 241 – 259 – 321 – 341 – 391 – 425 – 457 – 481 –
527 – 561 – 578 – 625 – 630 – 635 – 650 – 749 – 791 – 803 – 847 – 869 – 935 – 979 – 991 – 1158 –
1290

Rue de Pont du Casse

N° : 7 – 15 – 41 – 54 – 69 – 97 - 131

Rue de la Piscine

N° : 170

Rue des Écoliers

N° : 16 – 24 – 60 – 81 – 115 – 138 – 146 – 156 – 162 – 200 – 206 – 207 – 217 – 225 – 232 – 242 –
245 – 248 - 251

Rue du Viaduc

N° : 21 – 29 – 62 – 64 – 73

Rue Jean Villemin

N° : 121

Finances : Virement de crédit N°1 – information

Monsieur le Maire rappelle que, par délégation, il est autorisé à procéder si nécessaire à une opération de virement de crédit moyennant une information donnée au conseil lors de sa séance la plus proche. Afin de pouvoir mandater les acomptes pour les travaux de la salle polyvalente sur le Budget Primitif 2018, il a dû procéder, le 13 juillet dernier au virement de crédits suivant :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	- 17 500 €		
238 Avances versées s/commandes Devis n°12727 ALTELEC (éclairage salle polyvalente) – acpte 3 501,71 € Devis n°12860 ALTELEC (faux- plafond salle polyvalente) – acpte 4062,71 € Devis n°DV12861 ALTELEC (chaudière salle polyvalente) – acpte 9907,42 €	17 500 €		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le Maire entendu, le conseil municipal prend acte.

Demande d'achat d'un chemin rural qui longe les parcelles A668, A702, A704 – information

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'achat qui concerne le chemin rural qui longe les parcelles A668, A702, A704.

Le conseil, à cette occasion, rappelle son positionnement par rapport à de telles demandes : pas de déclassement de chemin rural, la cession est envisagée si une continuité est proposée par le demandeur par échange de parcelles et ce à ces frais.

Commune de Bajamont

Concernant ce chemin, Monsieur le Maire informe le conseil que nous avons été destinataire d'une demande d'entretien de cet itinéraire formulée par une association de marcheurs. Cette demande a également été faite à la commune de Pont-du-Casse, le chemin en question étant en limite des deux communes. Cette association nous fait des propositions d'entretien à titre bénévole. Cette proposition est à l'étude avant réponse coordonnée des deux collectivités.

Projet d'aménagement Saint-Arnaud SUD

Monsieur le Maire et Jean-Claude PATINEC informe le conseil que le permis d'aménager (aménagement global) ainsi que le permis de construire (maisons livrables à Agen-habitat) sont accordés. Le bornage intérieur doit être mené prochainement. Ces éléments vont nous amener à finaliser la vente du terrain.

Dans ce cadre et suite aux orages de juin qui ont été l'occasion de constater des cumuls d'eau importants en bas de ces parcelles, la municipalité a saisi le service eaux-assainissement- gestion des crues de l'Agglomération d'Agen afin d'étudier la dynamique de ce bassin versant et de faire des propositions d'aménagement. Suite à une rencontre sur le terrain avec Jean-Claude PATINEC et Claude PRION, ce service doit produire une étude « avant-projet ».

Reconduction du dispositif de prévisions climatiques et télé-alerte : avis du conseil municipal

Par courrier du 7 août dernier, l'Agglomération d'AGEN nous saisit pour manifestation d'intérêt concernant la reconduction de notre adhésion au dispositif de prévision climatique et de télé-alerte, ce dans les conditions suivantes :

- L'agglomération prend à sa charge l'installation et l'abonnement au dispositif de prévision climatique. La prestation bénéficie à toutes les communes.
- L'agglomération prend en charge l'installation du dispositif de télé alerte pour toutes les communes adhérentes. Les abonnements annuels sont ensuite répartis à 50-50 entre agglomération et communes
 - Coût de l'abonnement communal 2017 : 120 euros/an
- Enfin, les coûts des appels pour la télé alerte, sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal faisant le constat de l'efficacité de ce dispositif se prononce favorablement à sa reconduction.

Communication : Carte communale d'information

Monsieur André PUJOL, suite à la présentation du dernier conseil, informe l'assemblée que Monsieur le Maire a signé la convention avec l'entreprise Editions Conseils Informations basée à Saint-André de Cubzac (Gironde) afin que celle-ci, par sollicitation du tissu d'entreprises et artisans communaux et au-delà, nous fournisse une carte informative sur notre commune, ceci sans participation financière. Après échanges pour validation, ce nouveau support de communication devrait nous être livré dans un délai de deux à trois mois.

Délégation de Service Public transport

Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public confiée à Kéolis jusqu'au 28 avril 2019 et sur la base de la proposition de compte rendu des rencontres avec les maires du 17, 19, 20, juillet dernier à propos de la mobilité et transport à la demande (TAD) zonal, Monsieur le Maire fait un compte rendu des travaux de construction du cahier des charges de la prochaine DSP.

La commune a transmis la contribution suivante :

« A la lecture du compte rendu, je n'ai pas de désaccord :

- Simplement prolonger la demande de Madame GALAN non seulement TAD entre Bajamont et Pont-du-casse mais aussi entre Bajamont et Foulayronnes.

Commune de Bajamont

En effet, ces deux villes voisines sont des destinations importantes pour les Bajamontais, car localisation de services du quotidien : médecins, pharmacie, paramédical, grandes surfaces... Je note la demande de suppression de l'arrêt de REGADOUS (ligne 9 régulière).

- Il faudra réfléchir et identifier la localisation et le nombre pertinent d'arrêts TAD, ce, non seulement sur l'axe village→ aggro par la **RD 310**, mais également Village→ Aggro par **RN21**. Concernant l'axe **RD 656**, il nous faudra réfléchir avec Sauvagnas et Pont-du-Casse pour être, là aussi, le plus pertinent.
- **La voie communale 501** (Pont-du-Casse→Régadous→Laroque-Timbaut) est également un axe à considérer car relativement urbanisé par hameaux sur toute sa longueur. Nous disposons sur cet axe des arrêts de bus scolaire ainsi que d'autres sites sur lesquels nous pourrions envisager, si cela est possible de garer une voiture (église de Serre) ou des vélos avec un aménagement permettant de les sécuriser (**c'est une question**).
- Le nombre d'arrêts TAD envisagé, entre 5 et 10 par commune, nous paraît adapté.
- Une remarque sur le point de rabattement défini comme unique par zone TAD, considérant la configuration de la zone Nord-est, et la présence de deux pôles d'attraction intermédiaires Pont-du-Casse et Foulayronnes traversés par trois axes routiers différents RN 21 & RD 310+RD 656 un seul point de rabattement est-il adapté ?
- Concernant les horaires, nous rejoignons les remarques de Pont-du-Casse et Sauvagnas. »

Le conseil exprime tout son intérêt fort à la construction de ce cahier des charges et à la nouvelle formulation de cette compétence « Mobilité », compétence élargie au-delà des stricts transports en commun : transports sur tout le territoire, TPMR, court-voiturage, mobilités actives (Vélos, marche), information voyageurs ...

Questions d'actualités

➤ Information urbanisme

Monsieur le maire informe le conseil Municipal qu'il a saisi fin juin le bureau communautaire de la problématique de gestion des demandes d'urbanisme sur les zones identifiées à risque 3, glissement de terrain.

A la suite, le Président de l'Agglomération d'Agen a saisi les maires concernés pour avis.

Après un rappel du cadre et de l'historique, discussion en bureau, le conseil municipal se positionne comme suit :

Suite à une demande d'autorisation d'urbanisme dans les zones à risque 3, refuser le projet ; dans le cadre d'une saisine du Tribunal administratif par le demandeur et si les conclusions de l'expertise sont favorables, accepter le projet.

Ce choix s'effectue dans une certaine hésitation avec la proposition numéro 3 du Président, je cite : « *refuser le projet mais nous pourrions être amenés à revoir notre instruction si le demandeur produisait une étude géotechnique de type G2* », solution qui nous paraît, à priori moins sécurisée juridiquement.

Dans l'attente de pouvoir en reparler collectivement en bureau communautaire, fort des éléments collectés par l'Agglomération d'Agen, éléments rappelés dans le courrier (études ARCADIS, résultats des expertises), le conseil renouvelle sa demande d'un courrier signé par le Président de l'Agglomération d'AGEN et les Maires concernés à l'adresse de Madame le Préfet et charge Monsieur le Maire de donner suite.

➤ Agenda 2018-2019

Marcelle MANEIN informe le conseil des prochaines dates qui apparaîtront dans le prochain journal de la commune.

➤ Rentrée scolaire

Jean-Pierre JOUVE informe le conseil municipal des conditions de rentrée scolaire. Les effectifs sont en progression avec 103 élèves inscrits et une répartition homogène par classe.

Une réunion de rentrée avec les différents partenaires est prévue le 30 août.

Il faut rester vigilant aux flux d'entrées et sorties pour les effectifs à venir.

Commune de Bajamont

➤ Travaux

Claude PRION mentionne l'état d'avancement des travaux de la salle polyvalente (toiture, isolation et installation d'une chaudière).

Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 13 novembre à 20h30.